

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Direction Générale de la Rénovation Universitaire



Référentiel d'audit de la co-construction dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche



Première édition (Janvier 2014)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	0
Préface	2
Liste des abréviations	3
Avertissement au lecteur	4
Glossaire.....	5
Introduction : L’audit de la co-construction au sein des EESR	13
I- Présentation du référentiel	14
I-1. Les principes fondateurs	14
I-1.1 Les éléments institutionnels.....	14
I-1.2 Les éléments réglementaires.....	15
I-1.3 Les éléments méthodologiques de la co-construction	16
I-2 La structure du référentiel.....	16
II- Cartographie des processus	18
II-1 Le plan du référentiel	18
II-2 La cartographie.....	18
II-2.1 Le processus 1	19
II-2.2 Le processus 2	20
II-2.3 Le processus 3	21
II-2.4 Le processus 4	24
II-2.5 Le processus 5	26
II-2.6 Le processus 6	27

III Guide de l'audit.....	29
III-1 Les normes référencées.....	29
III-2 La réalisation de l'audit.....	29
Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique	31
Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits.....	39
Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits	51
Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC	75
Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation	87
Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits.....	99

Préface

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le développement de la qualité est au cœur de la modernisation de l'entreprise. La co-construction est partie intégrante de cette modernisation et doit faire la preuve qu'elle constitue un label de qualité visant à garantir la capacité des EESR à :

- *professionnaliser l'offre de formation en fonction des évolutions technologiques et de leur impact sur l'emploi ;*
- *assurer aux étudiants une formation qui leur permette d'envisager un projet professionnel ;*
- *s'inscrire dans une démarche de progrès au regard des enjeux de développement économique et d'insertion sociale des diplômés ;*
- *rendre compte des pratiques de l'institution au regard de son environnement socio-économique, de ses ressources humaines, de son organisation et de la mise en œuvre des formations proposées.*

L'intérêt pour l'enseignement supérieur tunisien de développer une telle démarche est de renforcer l'identité de la co-construction tout en faisant évoluer la qualité de ses filières professionnelles.

*La Direction Générale de la Rénovation Universitaire tient à remercier l'ensemble des institutions, des personnes et des programmes d'aide publique au développement qui ont permis d'aboutir au présent **référentiel d'audit de la co-construction dans les EESR**.*

Les moyens mis à disposition de ce projet ont permis la constitution d'un groupe de travail et la réalisation d'ateliers d'échanges méthodologiques et pratiques en vue d'aboutir à la parution de ce document qui revêt, à ce stade, un caractère expérimental.

La production de ce référentiel a bénéficié du soutien du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) dans le cadre du fonds de solidarité prioritaire « Compétences professionnelles supérieures » opéré par France Expertise Internationale (FEI) en coordination avec l'Institut Français de Tunisie (IFT) et du soutien du « Programme d'appui à la réforme de l'enseignement supérieur II » (PARES II), de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

L'élaboration de ce référentiel d'audit n'aurait pas été possible sans une participation active des membres du groupe de travail constitué à l'initiative de la Direction Générale de la Rénovation Universitaire. Il convient ici de souligner la qualité des échanges d'expériences et des contributions des membres du groupe de travail dont les noms suivent :

- **Lassâad AJAM (Université de Carthage)**
- **Raja BEN AMAR (Université de Sfax)**
- **Salah BEN HAMAD (Université de Kairouan)**
- **Françoise BIARD (CIEP)**
- **Mehrez CHAHER (Université de Tunis)**
- **Mohamed DAMAK (Université de Sfax)**
- **Farid DHAHRI (Université de Gafsa)**
- **Kaouther GHOZZI (ISET Rades)**
- **Christian GREUIN (CIEP)**
- **Amel HAMROUNI (Université de Sousse)**
- **Mounir HERGLI (Université de Sousse)**
- **Kamel NAIRI (ISET Rades)**
- **Mohamed TMAR (Université de Tunis)**

Leur implication dans l'élaboration de ce référentiel constitue une invitation à mener le travail déjà accompli à son terme en réalisant une expérimentation au sein des EESR.

Liste des abréviations

CNQ : Classification nationale des qualifications

DGRU : Direction Générale de la Rénovation Universitaire

EESR : Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche

ISSET : Institut supérieur des études technologiques

LACC : Licence appliquée co-construite

LMD : Système d'enseignement supérieur Licence-Mastère-Doctorat

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MFPE : Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

MPCC : Mastère professionnel co-construit

PCC : Parcours co-construit

SALIMA : Système d'administration des licences et mastères

Avertissement au lecteur

Le principe de l'audit de la qualité de la co-construction repose sur la démarche d'amélioration continue.

Cette démarche sert en premier lieu le pilotage du système en permettant de disposer d'un état des lieux de la co-construction dans l'enseignement supérieur par agrégation des données produites par chaque EESR.

Elle permet également à chaque EESR de se positionner par rapport à la co-construction en conduisant son diagnostic interne par une démarche d'auto-évaluation.

Le référentiel est donc à considérer comme un outil en appui à la démarche institutionnelle incontournable dans une phase de modernisation de l'enseignement supérieur.

La démarche proposée par la DGRU revêt un caractère expérimental. Pour s'inscrire dans la continuité, il convient de développer une culture de la qualité et permettre une appropriation de la démarche qualité par tous les acteurs des EESR.

La démarche doit également donner un sens à l'implication des personnels dans le projet de co-construction auquel ils participent.

L'approche proposée doit désormais être testée dans les EESR. La conduite d'un « audit à blanc » serait de nature à permettre de s'interroger sur la pertinence de l'outil et de chercher les voies d'amélioration du référentiel pour le rendre plus opérationnel.

Ainsi, et dans un souci d'amélioration continue, la Direction Générale de la Rénovation Universitaire invite les utilisateurs de ce référentiel à lui faire part de leurs remarques et suggestions pour la prochaine édition.

Glossaire

Activité

Ensemble de tâches à réaliser en situation de travail.

Adaptabilité

Aptitude à faire face aux changements et aux situations imprévues dans le milieu du travail.

Alternance

Mode de formation combinant des périodes effectuées dans un EESR et dans une entreprise.

Synonyme : formation par l'alternance, formation en alternance

Acquis d'apprentissage

Ensemble des savoirs, savoir-faire et/ou compétences qu'un individu a acquis et/ou est en mesure de démontrer à l'issue d'un processus d'apprentissage formel, non formel ou informel.

Synonyme : résultats d'apprentissage

Analyse des besoins de formation

Analyse systématique des besoins de compétences actuels ou futurs à l'aune des compétences disponibles, afin de mettre en œuvre une stratégie efficace de formation.

Aptitude professionnelle

Capacité de réaliser des tâches et de résoudre des problèmes.

Assurance qualité dans l'enseignement et la formation

Activités (planification, mise en œuvre, évaluation, amélioration) déployées pour assurer que l'enseignement et la formation répondent aux exigences de qualité des acteurs concernés (dénommés « clients »).

Audit

Processus systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits.

Autoévaluation

Processus appliqué par un EESR, sous sa responsabilité, pour évaluer ses performances.

Autonomie

Marge de manœuvre requise pour exercer une activité professionnelle.

Besoins de compétences/ en qualifications

Demande pour certains types spécifiques d'aptitudes, de compétences et de qualifications sur le marché de l'emploi, à l'échelle nationale, régionale ou sectorielle.

Bilan de compétences

Analyse des savoirs, aptitudes et compétences d'un individu, y compris ses motivations, afin de définir un projet professionnel et/ou envisager une réorientation professionnelle ou un projet de formation.

Cahier des charges du projet co-construit

Document type de demande d'habilitation de parcours co-construit aux niveaux LACC et MPCC, fourni par la DGRU.

Cahier de stage (ou de formation en alternance)

Recueil des informations relatives au suivi du stage (ou de la formation en alternance) tenu par l'étudiant et ses encadreurs.

Synonyme : livret de stage ou d'alternance

Cartographie

Projection simplifiée de l'ensemble d'un document permettant une compréhension rapide et cohérente.

Classification nationale des qualifications

Cadre de référence qui relie les diplômes délivrés par les différents établissements de formation aux niveaux de qualifications correspondants. Comprend sept niveaux de qualifications et six descripteurs formulés en termes de résultats d'apprentissage (complexité, autonomie, responsabilité, adaptabilité, savoir, savoir-faire et comportement).

Co-construction

Démarche impliquant des universitaires et des professionnels dans la construction et la réalisation d'un parcours de formation à visée professionnelle.

Comité de pilotage et de perfectionnement

Comité composé d'universitaires et de professionnels assurant la mise en œuvre d'un parcours de formation co-construit habilité, et impliqué dans une démarche d'amélioration continue.

Compétence professionnelle

Capacité du diplômé à mettre en œuvre des résultats/acquis d'apprentissage d'une manière appropriée dans un contexte défini de travail.

Complexité

Difficulté de l'activité professionnelle au regard de la variété et de la technicité des actions à effectuer.

Comportement

Attitude développée en situation de travail.

Synonyme : savoir-être

Conformité

Preuve de satisfaction d'exigences spécifiées.

Convention de formation en alternance

Document contractuel fixant le contenu des périodes de formation, leur programmation, les objectifs de formation, les modalités d'évaluation, ainsi que les conditions relatives à la participation des entreprises dans la réalisation de la formation par alternance et les engagements et les responsabilités de l'EESR, de l'entreprise et de l'étudiant.

Convention de partenariat

Document contractuel mentionnant les conditions d'exécution des différents partenariats entre une (des) entreprise(s) et un EESR, et les engagements et responsabilités des deux parties.

Convention de stage

Document contractuel mentionnant les conditions d'exécution du stage, ainsi que les engagements et les responsabilités de l'EESR, de l'entreprise et de l'étudiant.

Critère

Principe ou élément de référence ou exigence pour évaluer, analyser ou comparer.

Démarche qualité

Recouvre les systèmes réels, très précisément définis et formalisés, ainsi que les comportements plus systématiques, visant à régler, analyser et/ou développer la qualité des performances d'un établissement de formation.

Domaine d'activité

Ensemble cohérent de tâches qui revêtent un même caractère technique, technologique ou spécialisé.

Dossier de stage

Dossier constitué par l'EESR, comportant un cahier de stage, une fiche d'évaluation du stage et un rapport de stage.

Employabilité

Combinaison d'actions et d'organisation qui permettent aux individus de se préparer et d'accéder à l'emploi, de s'y maintenir, et de progresser au cours de leur carrière.

Encadreur universitaire

Enseignant de l'établissement supérieur chargé du suivi de l'étudiant en stage.

Synonyme : encadreur pédagogique ou encadrant ou tuteur

Encadreur professionnel

Personne de l'entreprise chargée du suivi de l'étudiant en stage.

Synonyme : encadrant ou tuteur professionnel

Enquête auprès des sortants

Etude visant à identifier la destination des apprenants à l'issue d'une formation.

Evaluation

Analyse d'un ensemble de processus qui concourent à l'obtention de résultats conformes à des objectifs fixés et qui respectent des critères spécifiques / normes / directives établis préalablement.

Le concept d'évaluation s'applique alors :

- au rendement du système ;
- à la performance des services ou des établissements ;
- à la pertinence des activités développées dans les établissements par rapport aux objectifs qui leur sont assignés ;
- à l'utilisation efficiente des ressources humaines, matérielles et financières reçues en dotation ou générées par l'activité développée.

Evaluation des acquis ou des résultats d'apprentissage

Processus qui consiste à vérifier qu'une personne a assimilé des informations, des idées et des valeurs et a acquis ainsi des savoirs, savoir-faire et/ou des compétences à l'issue d'une formation, et ce à partir de critères prédéfinis permettant de mesurer les résultats ou les acquis d'apprentissage.

Exigence qualité

Besoin ou attente formulé en matière de qualité.

Fiche d'évaluation du stage (ou de la formation en alternance)

Document synthétique mentionnant les résultats de l'évaluation du stage (ou de la formation en alternance)

Filière d'enseignement/ de formation

Ensemble des programmes d'enseignement ou de formation dispensés par un EESR permettant la progression des apprenants au sein d'un secteur d'activité ou le passage d'un secteur à un autre.

Formation de formateurs

Formation théorique ou pratique destinée aux enseignants ou formateurs.

Indicateur

Facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, constituant un moyen simple et fiable de mesurer la réalisation d'une activité.

Management de la qualité / Système de management de la qualité (SMQ)

Ensemble des directives de prise en compte et de mise en œuvre de la politique et des objectifs qualité nécessaires à la maîtrise et à l'amélioration des divers processus d'une organisation, qui génère l'amélioration continue de ses résultats et performances.

Métier

Activité professionnelle dont les tâches ont une certaine cohérence entre elles par leur champ d'application et l'ensemble des connaissances, aptitudes (ou habilités) et compétences nécessaires pour l'exercer.

Mise en situation de travail réelle ou simulée

Activité professionnelle réalisée réellement ou par une approche didactique de simulation proche de la réalité professionnelle.

Norme de qualité

Spécifications établies en interne par consensus ou en externe par un organisme certificateur reconnu pour juger de la qualité d'une structure ou d'un dispositif.

Orientation / conseil

Ensemble d'activités dont le but est d'aider les apprenants à prendre des décisions concernant leur vie (choix éducatif, professionnel ou personnel) et à les mettre en œuvre, avant et après leur entrée sur le marché de l'emploi.

Organigramme

Représentation graphique de la structuration d'une organisation ou d'un dispositif.

Parcours d'enseignement ou de formation

Ensemble des séquences d'apprentissage suivies par un individu en vue d'acquérir des savoirs, aptitudes ou compétences.

Partenaires sociaux

Organisations représentatives des employeurs et des salariés participant au dialogue social.

Performance

Mesure du niveau des résultats atteints par un individu, une équipe, une organisation ou un processus.

Preuve

Élément tangible permettant la vérification d'un critère.

Procédure

Manière spécifiée d'accomplir une activité ou un processus.

Processus

Ensemble de moyens et d'activités coordonnées qui transforment des éléments entrants en éléments sortants

Professionnalisation

Ensemble des actions et des démarches issues du partenariat entre le monde professionnel et le monde universitaire permettant d'adapter l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins de l'économie nationale et internationale, d'identifier de nouvelles opportunités d'emploi pour les futurs diplômés et de développer une approche pédagogique centrée sur l'acquisition des compétences professionnelles attendues dans l'emploi, l'organisation administrative des parcours et l'accompagnement des étudiants préparant à leur future insertion professionnelle.

Programme d'enseignement ou de formation

Ensemble d'activités, de contenus de formation et de méthodes mis en œuvre pour réaliser des objectifs pédagogiques définis et organisés dans un ordre logique sur une période déterminée.

Qualification

Résultat d'un processus d'apprentissage formel (certificat ou diplôme) établi par une autorité compétente, évaluant ou validant que la personne possède les acquis d'apprentissage correspondant aux compétences nécessaires pour occuper un emploi donné.

Par extension, somme des acquis d'apprentissage (savoir, savoir-faire et comportement) permettant à une personne d'exercer un emploi.

Qualité

Ensemble de propriétés et caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites (appelés « exigences »).

Rapport de stage (ou de formation en alternance)

Document relatant le projet développé en stage (ou la mission confiée en alternance) et portant sur une thématique liée au métier visé.

Référence

Degré d'exigence à satisfaire qui se traduit en action.

Synonyme : standard

Référentiel

Ensemble de références ; document consensuel consignait cet ensemble.

Référentiel de compétences

Document qui décrit l'ensemble des compétences attendues pour réaliser l'ensemble des tâches qui constitue le référentiel du métier visé.

Référentiel de formation

Document regroupant l'ensemble des savoirs, savoir-faire et comportements professionnels à apporter pour préparer à l'exercice d'un métier donné et les déclinant en termes de :

- objectifs d'apprentissage ;
- contenus de formation ;
- modalités d'accès à la formation (pré-requis) ;
- modalités d'évaluation ;
- ressources nécessaires à la mise en œuvre.

Référentiel métier

Document décrivant l'ensemble des activités professionnelles et regroupant toutes les tâches caractéristiques de l'emploi visé et les modalités de leur réalisation, ainsi que les conditions et le contexte d'exercice.

Le référentiel métier-compétences peut regrouper les deux référentiels respectifs.

Résultats ou acquis d'apprentissage

Ensemble des savoirs, aptitudes et compétences qu'un individu est en mesure de démontrer à l'issue d'un processus d'apprentissage, formel, non formel ou informel.

Satisfaction des clients

Etude visant à déterminer si les services d'un prestataire répondent aux attentes des clients, généralement fondée sur l'écoute client.

Savoir

Résultat de l'assimilation de l'information au cours de l'apprentissage ; ensemble de faits, principes, théories et pratiques liées à un champ d'études ou de travail.

Savoir-faire

Capacité ou aptitude à réaliser des tâches précises en mobilisant des savoirs et une expérience dans l'exercice d'une activité ou la résolution d'un problème. *Synonyme* : habileté, aptitude

Stage

Période d'activité professionnelle en entreprise.

Structure d'accueil

Administration, entreprise, établissement public ou privé accueillant des étudiants en stage ou en alternance.

Validation des résultats/acquis d'apprentissage

Confirmation par une autorité compétente que les résultats/acquis d'apprentissage (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) acquis par un individu dans un contexte formel, non formel ou informel, ont été évalués selon des critères prédéfinis et sont conformes aux exigences d'une norme (ou référentiel) de validation.

Introduction : L'audit de la co-construction au sein des EESR

Pour le MESRS, le rapprochement entre le monde de l'université et le monde des entreprises constitue un facteur essentiel de la **professionnalisation de l'enseignement supérieur** et de l'**amélioration de l'employabilité des diplômés**.

Le référentiel d'audit de la co-construction au sein des EESR est une démarche d'amélioration continue qui repose sur un cycle de mise en œuvre selon le principe de la roue de Deming : planification, réalisation, évaluation, amélioration. Le référentiel devra permettre d'évaluer tous les processus inhérents à la **co-construction dans le projet d'établissement**.

Le référentiel d'audit est un outil qui permet de vérifier l'atteinte d'objectifs assignés ou de mesurer des écarts entre réalisation et résultats attendus dans le but d'améliorer la qualité du service fourni au regard des attentes des parties prenantes concernées par le dispositif co-construit.

Le référentiel d'audit de la co-construction prend la forme d'un **suivi des différents processus** qui rendent compte de la réalité des formations co-construites au sein d'un EESR et des organisations et moyens mis en œuvre pour satisfaire **des critères de qualité** de trois types :

- institutionnel (en direction de l'administration de tutelle) ;
- économique (en direction des employeurs) ;
- social (en direction des étudiants).

L'évaluation devient une démarche concertée visant à répondre à plusieurs finalités, parmi lesquelles :

- **la vérification de la qualité de l'action publique** en matière de professionnalisation ;
- **la disponibilité et la mobilisation des ressources humaines matérielles et financières** dans une optique de performance de la co-construction ;
- **l'optimisation du fonctionnement des EESR** et l'amélioration de la qualité de leurs services.

Cette pluralité d'objectifs impose d'intégrer la démarche d'amélioration de la qualité dans un dispositif global. C'est donc l'ensemble des processus liés à la formation mais aussi les fonctions supports et les activités de l'administration et de la gestion qui font l'objet de procédures :

- organisation et administration des établissements ;
- programmes, enseignements, contenus, méthodes pédagogiques, moyens mis en œuvre pour assurer les formations ;
- acteurs des différents processus.

Ce processus d'amélioration continue suppose a posteriori la mise en place d'actions correctives et d'axes de progrès, ainsi que l'analyse et l'exploitation des résultats obtenus par la mise en application des changements proposés.

Il est attendu de l'évaluation qu'elle puisse :

- reposer sur la pratique de pilotage par le projet d'établissement ;
- répondre à la demande institutionnelle ;
- permettre une agrégation des diverses données qui la composent, afin d'avoir une vision systémique de la co-construction pour rechercher une amélioration de sa contribution à l'atteinte des objectifs nationaux d'éducation et de formation.

Dans cette perspective, l'autoévaluation facilite la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue.

Le présent document est composé de trois parties : la présentation du référentiel, la cartographie des processus et le guide d'audit.

I- Présentation du référentiel

I-1. Les principes fondateurs

La mise en œuvre de démarche d'audit de la co-construction au sein des EESR vise à garantir la qualité de l'offre de formation des parcours co-construits (LACC et MPCC). Les EESR doivent être en situation de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la co-construction et donc faire la preuve qu'ils satisfont à des normes établies.

La démarche qualité soutenue par ce référentiel est aussi un élément facilitateur pour mettre en œuvre la co-construction.

Le référentiel est conçu comme une réponse à un cahier des charges. La terminologie utilisée pour ce cahier des charges est présentée dans le glossaire.

Le référentiel n'aborde pas la question de la constitution du dossier de demande d'habilitation. Ce processus à part entière est largement explicité dans le guide méthodologique de la co-construction des parcours de formation de l'enseignement supérieur publié en mai 2013.

Le cahier des charges s'appuie sur des éléments qualitatifs de registres différents :

- les éléments institutionnels ;
- les aspects réglementaires ;
- les éléments méthodologiques et les recommandations de mise en œuvre de la co-construction.

I-1.1 Les éléments institutionnels

La réduction du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est clairement définie comme une priorité nationale avec l'objectif de soutenir le développement économique et la croissance inclusive, faisant ainsi de la professionnalisation de l'enseignement supérieur, un enjeu de l'action publique, à savoir :

- faire de l'emploi des diplômés une priorité ;
- adapter la politique de formation aux besoins du marché du travail par la co-construction;
- favoriser une insertion immédiate.

Les parcours co-construits préparant à un diplôme professionnel de l'enseignement supérieur constituent, à cet égard, un terrain idéal de traduction en action des valeurs institutionnelles. La formation initiale conserve, dans ce schéma, un impact majeur et décisif sur le devenir des jeunes.

Pour la DGRU, la première étape de sa stratégie est en bonne voie : développer et diffuser les méthodes et les outils relatifs à l'ingénierie de la co-construction des diplômes professionnels de l'enseignement supérieur dans une approche par les compétences. Il lui reste à mettre en œuvre la

seconde étape qui consiste à développer une démarche qualité du processus de co-construction, qui doit trouver sa place dans la politique des ESSR formalisée dans le cadre d'un projet d'établissement.

I-1.2 Les éléments réglementaires

Les aspects législatifs et réglementaires sont ceux publiés par MESRS, le MFPE et concernent également certains mécanismes de financement afférents :

- Loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur. (JORT n° 19 du 4 mars 2008 ; p. 844).
- Loi n° 2009-21 du 28 avril 2009, fixant le cadre général de la formation pratique des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des administrations, des établissements ou des entreprises publics ou privés. (JORT n° 35 du 11 mai 2009 ; p. 1187).
- Décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfice des droits de tirage. (JORT n° 11 du 6 février 2009 ; p. 424).
- Décret 2009-349 du 9 février 2009 fixant les programmes du fonds national de l'emploi.
- Décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système LMD. (JORT n° 79 du 30 septembre 2008 ; p. 3629)
- Décret n° 2009-2139 du 8 juillet 2009, fixant la classification nationale des qualifications. (JORT n° 57 du 17 Juillet 2009 ; p. 1944).
- Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système LMD. (JORT n° 66 du 21 Août 2012 ; p. 2263)
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique du 3 avril 2008, portant création des observatoires universitaires et fixant leur attribution
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 30 juin 2009, fixant le guide unifié de l'utilisation du système des crédits et les règles générales d'évaluation et de passage dans le diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système LMD (JORT n° 74 du 15 septembre 2009 ; p. 2699)
- Arrêté du ministre des finances et du ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes en date du 10 février 2009, fixant les domaines d'utilisation de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, les critères et les montants de financement des activités de formation y afférentes, ainsi que les montants maximum des utilisations des droits de tirage au titre du financement des activités de formation y afférentes. (JORT n° 12 du 10 février 2009 ; p. 583)
- Arrêté du ministre l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 octobre 2012, modifiant l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 30 juin 2009, fixant le guide unifié de l'utilisation du système des crédits et les règles générales d'évaluation et de passage dans le diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD ». (JORT n° 87 du 2 novembre 2012 ; p. 3023)

- Circulaire du ministre de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique n°2012-61 du 18 décembre 2012 relative à l'exploitation de l'application SALIMA et l'application du manuel de procédures relatives aux règles générales d'évaluation et de passage dans le diplôme national de licence du système LMD.

Ces textes doivent systématiquement être complétés par les textes les plus récents concernant l'enseignement supérieur, l'emploi et les financements.

Les aspects législatifs et réglementaires sont indiqués dans le guide méthodologique de la co-construction des parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

I-1.3 Les éléments méthodologiques de la co-construction

L'ingénierie à mettre en œuvre par les EESR suppose :

- un dispositif de formation qui permette l'acquisition de compétences professionnelles attendues dans le métier visé en conformité avec les principes de la classification nationale des qualifications (CNQ) ;
- une organisation des formations qui permette l'accompagnement des étudiants dans leur parcours d'études et le suivi de leur insertion.

Ces éléments sont largement développés dans le guide méthodologique de la co-construction des parcours de formation. Ils y sont décrits sous forme de standards de qualité qui traduisent en actions les objectifs opérationnels de mise en œuvre que se donne l'EESR.

I-2 La structure du référentiel

Le référentiel d'audit de la co-construction au sein des EESR précise :

- les différents processus nécessaires à la mise en œuvre de la co-construction ;
- les activités clés composant chaque processus, leur enchaînement et leur interaction ;
- les critères qui font référence ou sont exigés en termes de qualité pour la réalisation de l'activité ;
- la spécification d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier le niveau et les preuves de réalisation de chaque critère ;
- la mesure de la conformité de la réalisation ou les écarts constatés ;
- l'analyse de la performance du processus à partir du suivi de la réalisation de tous les critères ;
- les préconisations pour améliorer la situation constatée, indiquant l'échéance de mise en œuvre et le résultat attendu.

Le référentiel d'audit est composé de :

- 6 processus définis en un ensemble de 18 activités-clés corrélées ou interactives qui transforment des éléments d'entrée (étudiants candidats) en éléments de sortie (étudiants diplômés insérables) ;
- 41 critères d'audit qui explicitent une exigence utilisée comme référence ;

- 107 indicateurs concrets qui permettent de procéder à la vérification de la satisfaction ou la non satisfaction du niveau d'exigence qui fait référence.

L'audit est fondé sur le principe de l'évaluation de la conformité aux normes prescrites. Les normes traduisent en action les valeurs que se donne l'institution. Les normes sont décrites par une finalité, une organisation et des responsabilités pour les acteurs concernés.

La structure du référentiel est présentée ci-après.



II- Cartographie des processus

II-1 Le plan du référentiel

Les différents processus sont décomposés en activités-clés présentées ci-après :

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

1. *Etudier l'environnement socio-économique*
2. *Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique*

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

1. *Piloter les parcours co-construits*
2. *Gérer les ressources humaines*
3. *Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co-construction*

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

1. *Informier et orienter les candidats*
2. *Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits*
3. *Organiser le déroulement des parcours co-construits*
4. *Organiser les périodes de formation en milieu professionnel*

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les parcours co-construits

1. *Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation*
2. *Développer des méthodes pédagogiques innovantes*
3. *Evaluer les résultats d'apprentissage*

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

1. *Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits*
2. *Accompagner les étudiants vers l'emploi*
3. *Améliorer le profil professionnel des diplômés des parcours co-construits*

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

1. *Concevoir la démarche pour les parcours co-construits*
2. *Améliorer l'organisation des parcours co-construits*
3. *Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité*

II-2 La cartographie

La cartographie de l'ensemble des processus est détaillée ci-après.

II-2.1 Le processus 1

Processus 1		Activités clés		Critères		Indicateurs	
1	Renforcement du partenariat socio-économique	1.1	Etudier l'environnement socio-économique	1	<i>L'établissement s'organise pour développer le partenariat</i>	<i>Les objectifs institutionnels de l'action partenariale sont explicités</i>	
						<i>Les acteurs en charge des relations avec l'extérieur sont identifiés, leur mission est explicitée et répartie entre l'administration et les départements</i>	
						<i>Les instances externes auxquelles l'établissement participe sont identifiées</i>	
				2	<i>Des études dans les secteurs porteurs sont effectuées</i>	<i>Les informations pertinentes font l'objet d'un traitement et d'une diffusion pour action</i>	
						<i>Des études sont réalisées par les départements pour les différents secteurs économiques porteurs</i>	
						<i>Des diagnostics internes pour détecter les compétences capables de répondre à la demande socio-économique sont réalisés</i>	
		1.2	Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique	1	<i>La politique générale et la stratégie en matière de co-construction sont définies</i>	<i>Les modalités de mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de co-construction sont établies</i>	
						<i>Les départements concernés préparent un plan d'actions cohérent avec le projet d'établissement</i>	
						<i>Des opportunités de projets de PCC sont approfondies</i>	
				2	<i>L'établissement assure la promotion de son potentiel technologique auprès des partenaires socio-économiques</i>	<i>Des supports de communication externe sont préparés spécifiquement pour la co-construction</i>	
<i>Des réunions avec les professionnels sont organisées pour faire connaître le potentiel de l'établissement en vue de développer la co-construction</i>							
				<i>Des axes de partenariat définis en termes de co-construction font l'objet de conventions</i>			

II-2.2 Le processus 2

Processus 2		Activités clés		Critères		Indicateurs	
2	Administration et gestion des parcours co-construits	2.1	Piloter les parcours co-construits	1	La co-construction est intégrée dans le projet d'établissement	Le projet d'établissement explicite la stratégie de développement des PCC	
						Le déroulement des PCC fait l'objet d'un suivi par la direction des études et le conseil scientifique	
						Des référents méthodologiques sont désignés dans les équipes enseignantes	
						L'implication des opérateurs économiques dans les PCC augmente	
		2	Les comités de pilotage et de perfectionnement coordonnent la mise en œuvre des différents PCC	Chacun des comités de pilotage et de perfectionnement coordonne l'organisation du parcours de formation			
				Chacun des comités de pilotage et de perfectionnement met en place des actions d'ajustement en cours de formation			
		2.2	Gérer les ressources humaines	1	Une équipe est constituée pour chaque PCC	Un document interne décrit l'organisation fonctionnelle de l'équipe et les attributions des personnels affectés au PCC	
						Les intervenants extérieurs sont recrutés	
						La co-construction est prise en compte dans le déroulement de carrière	
						Un plan de formation est réalisé	
		2	La formation continue des personnels des PCC est assurée	Un suivi du plan de formation est effectué			
2.3	Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co-construction	1	Les moyens en investissement et en fonctionnement pour mettre en œuvre les PCC sont assurés	Un programme d'investissement est exécuté			
				L'acquisition et la fourniture des moyens nécessaires au bon déroulement de la formation sont assurées			
		2	Les moyens nécessaires sont mobilisés pour améliorer le fonds documentaire et son accessibilité	La maintenance des locaux et des équipements de chaque PCC est assurée			
				Les ressources thématiques répondent aux objectifs pédagogiques et professionnels PCC			
Les ressources actualisées sur des supports diversifiés sont accessibles pour tous les acteurs							

II-2.3 Le processus 3

Processus 3		Activités clés		Critères		Indicateurs			
3	Organisation de la formation dans les parcours co-construits	3.1	Informer et orienter les candidats	1	La promotion de l'offre de formation co-construite est mise en place	Des actions de promotion sont organisées pour sensibiliser les étudiants aux spécificités des PCC	La promotion de l'offre de formation entre dans le champ de l'action partenariale		
					2	Les équipes des PCC participent à l'orientation des étudiants	Les actions d'information et de conseil facilitent l'orientation des étudiants dans PCC	Des modules ou des formations optionnels permettent l'orientation dans les PCC	
				3.2		Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits	1	Un processus de sélection des candidats est mis en place	Le profil d'entrée, les pré-requis nécessaires et les conditions d'entrée dans la formation sont établis par chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels)
					2			L'accompagnement des étudiants admis dans les PCC est organisé	Des modules d'adaptation ou de mise à niveau sont programmés pour harmoniser les profils des étudiants à l'entrée des PCC
		3.3	Organiser le déroulement des parcours co-construits	1		La planification prévisionnelle de la formation dans les PCC est assurée	L'utilisation des espaces dédiés à la formation est planifiée	L'utilisation des équipements est programmée	
					Les supports de formation et d'animation sont disponibles				

Processus 3		Activités clés	Critères	Indicateurs	
			2	<i>L'organisation de la formation dans les PCC est assurée</i>	<i>Le coordonnateur désigné gère le bon déroulement de la formation</i>
					<i>Le suivi de la réalisation de la formation est actualisé</i>
					<i>Le système d'information sur le déroulement de la formation est actualisé en permanence pour les intervenants et les étudiants</i>
			3	<i>La collaboration avec les entreprises est développée</i>	<i>La gestion des aléas est assurée</i>
					<i>Chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels) organise la prospection des entreprises du secteur professionnel associé au PCC</i>
					<i>Chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels) développe et approfondit les partenariats</i>
	3.4	<i>Organiser les périodes de formation en milieu professionnel</i>	1	<i>La coordination de la mise en place des stages est assurée</i>	<i>L'offre potentielle de stage est recensée</i>
					<i>Les moyens d'appui à la recherche de stage sont disponibles pour préparer les étudiants</i>
					<i>L'affectation en stage de chaque étudiant dans une structure d'accueil est réalisée</i>
			2	<i>La mise en situation professionnelle est organisée</i>	<i>Pour chaque période en entreprise, les étudiants sont préparés à l'immersion en milieu professionnel</i>
					<i>Les pré-requis nécessaires à la mise en situation professionnelle sont validés</i>
					<i>Les activités professionnelles à réaliser sont conformes au niveau de qualification visé</i>
3	<i>Le parcours de formation en</i>	<i>Le schéma pédagogique de la formation en alternance est défini</i>	<i>Les soutiens ou rattrapages nécessaires pour faciliter la réalisation de la mise en situation professionnelle sont mis en place</i>		

Processus 3		Activités clés		Critères		Indicateurs	
					<i>alternance est structuré</i>	<i>Les acquis d'apprentissage durant les périodes d'alternance sont évalués</i>	
						<i>Le contenu de la formation dans le parcours est ajusté en fonction des résultats d'apprentissage de la période précédente</i>	
				4	<i>Le suivi de l'étudiant en situation professionnelle est assuré</i>	<i>Chaque étudiant en entreprise est visité par un encadreur universitaire</i>	
						<i>Les encadreurs professionnels établissent des bilans après chaque période en entreprise</i>	
						<i>Le cahier de stage ou d'alternance est renseigné</i>	
				5	<i>L'évaluation des mises en situation professionnelle est réalisée</i>	<i>Les encadreurs professionnels remplissent les fiches d'évaluation des étudiants</i>	
						<i>Les critères d'évaluation du rapport de stage et de la soutenance prennent en compte les acquis d'apprentissage en situation professionnelle</i>	

II-2.4 Le processus 4

Processus 4		Activités clés		Critères		Indicateurs	
4	Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les parcours co-construits	4.1	Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation	1	Les enseignements préparent à l'acquisition des compétences attendues dans l'exercice du métier visé	Le programme d'enseignement respecte le dossier d'habilitation et les ajustements proposés	Les enseignements sont adaptés pour développer les acquis d'apprentissage correspondants au niveau de qualification visé
						Les enseignements permettent aux étudiants de se préparer à l'exercice d'une activité professionnelle	
				2	L'équipe pédagogique intègre l'objectif de professionnalisation dans les enseignements	Les professionnels sont impliqués dans la formation	Les enseignants universitaires et professionnels préparent des contenus assurant le développement des compétences attendues
						Les enseignants universitaires acquièrent une expérience dans le secteur professionnel associé au PCC	
		4.2	Développer des méthodes pédagogiques innovantes	1	Une approche pédagogique spécifique est mise en place	Les situations d'apprentissage préparent aux qualifications visées	L'ensemble des ressources pédagogiques créées et les travaux des étudiants sont capitalisés et consultables
						2	L'équipe pédagogique met en place des situations d'apprentissage adaptées
Les TIC, les moyens audiovisuels et les plateformes collaboratives sont utilisés dans la mise en œuvre des enseignements							

Processus 4		Activités clés		Critères		Indicateurs	
		4.3	<i>Evaluer les résultats d'apprentissage</i>	1	<i>Les différentes modalités d'évaluation rendent compte des acquis d'apprentissage</i>	<i>Les critères d'évaluation retenus ciblent les savoirs, aptitudes et compétences acquis en formation</i>	<i>Les outils d'évaluation sont répertoriés pour tous les modules des PCC</i>
				2	<i>Les enseignants et les membres des jurys apprécient les acquis d'apprentissage en formation</i>	<i>L'équipe pédagogique organise les évaluations ainsi que les rattrapages</i>	<i>Les évaluateurs vérifient l'adéquation entre les acquis d'apprentissage et la performance attendue dans l'activité professionnelle</i>

II-2.5 Le processus 5

Processus 5		Activités clés		Critères		Indicateurs			
5	Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation	5.1	Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits	1	Un suivi auprès des étudiants est réalisé	Les enquêtes de satisfaction des étudiants en fin de parcours sont réalisées et analysées	Les enquêtes auprès des diplômés insérés sont réalisées		
					2	Les résultats de l'insertion professionnelle sont analysés	Les résultats obtenus en matière de satisfaction des étudiants en emploi sont exploités	Les résultats obtenus en matière d'insertion sont exploités	
				5.2		Accompagner les étudiants vers l'emploi	1	La recherche d'emploi est facilitée	Une préparation aux techniques de recherche de l'emploi est organisée
					2			Un appui aux diplômés demandeurs d'emploi est organisé post-cursus	Les offres d'emploi sont collectées et diffusées
		5.3	Améliorer le profil professionnel des diplômés des parcours co-construits				1	La satisfaction des employeurs est étudiée	Des enquêtes de satisfaction auprès des employeurs sont réalisées
					2			La professionnalisation des diplômés est renforcée	Les actions correctives ou de communication sont décidées avec les professionnels associés aux PCC

II-2.6 Le processus 6

Processus 6		Activités clés		Critères		Preuves	
6	Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits	6.1	Concevoir la démarche pour les parcours co-construits	1	Les attentes en matière de qualité sont spécifiées	L'EESR communique sur les normes externes applicables et l'organisation retenues pour l'auto-évaluation des PCC	
						Les acteurs des PCC prennent en compte les niveaux d'exigence référencés qui les concernent	
				2	L'auto-évaluation est réalisée	Les acteurs des PCC participent à la démarche d'auto-évaluation	
						Les acteurs et les instances administratives de l'EESR sont informés des résultats de l'auto-évaluation	
				Les résultats de l'auto-évaluation font l'objet d'un traitement dans les instances ad hoc des PCC			
	6.2	Améliorer l'organisation des parcours co-construits	1	La démarche d'amélioration est élaborée	Les priorités de remédiation sont arrêtées		
					Un plan d'amélioration est établi		
			2	Les remédiations sont mises en œuvre et évaluées	Le suivi de la réalisation du plan d'amélioration est effectué		
					L'efficacité des changements apportés est évaluée		
6.3	Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité	1	L'EESR communique sur l'amélioration continue des PCC	Les résultats obtenus en matière d'amélioration sont partagés			
				Les acteurs et partenaires sont informés des résultats obtenus en matière d'amélioration de la qualité			
		2	Les données nécessaires au suivi et à l'amélioration des PCC sont capitalisées	Les documents internes spécifiques à l'organisation et la gestion des PCC sont répertoriés			
				Les études, enquêtes et travaux des instances ad hoc sont classés et consultables			

Processus 6		Activités clés		Critères		Preuves	
						<i>Le pilotage des PCC s'appuie sur l'exploitation des informations et des données disponibles</i>	
				3	<i>Les demandes d'informations de l'administration centrale sont renseignées et transmises</i>	<i>L'état récapitulatif des PCC accueillant des étudiants est communiqué à chaque rentrée en signalant les parcours fermés</i>	
						<i>L'effectif de rentrée des PCC ainsi que le suivi de cohorte et les résultats des examens sont communiqués</i>	
						<i>Les résultats du suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés sont transmis</i>	

III Guide de l'audit

III-1 Les normes référencées

Le guide de réalisation de l'audit est constitué par des fiches composées de 6 parties :

- les intitulés : du processus, de l'activité clé, du critère examiné ;
- la norme : description de l'exigence à satisfaire ;
- les indicateurs : satisfaction du critère ;
- les preuves tangibles à apporter ;
- les observations à faire ;
- la grille d'évaluation.

Chaque fiche correspond à l'étude de la conformité d'un critère rattaché à une activité-clé d'un processus.

III-2 La réalisation de l'audit

Tous les PCC (LACC et MPCC) de l'EESR servent de support à l'audit en tenant compte du fait que l'audit de la co-construction a pour finalité d'apprécier la qualité de mise en œuvre des processus de la co-construction par l'établissement. L'auditeur analyse de manière exhaustive l'ensemble des PCC.

L'audit consiste à vérifier si les réalisations satisfont aux normes établies. La conformité des critères est appréciée sur la base des indicateurs proposés en tenant compte des observations détaillées apportées. L'évaluation est étayée par les preuves et la documentation fournie pour justifier de la réalisation du critère.

La procédure est la suivante :

- l'évaluation est formative, visant à améliorer la performance ; pour ce faire, elle est fondée sur l'analyse de la conformité du critère par rapport à la norme prescrite et aux indicateurs qui témoignent de la réalisation ;
- une gradation de zéro à trois permet d'établir le degré de conformité : zéro représentant la non conformité et trois la conformité ;
- des recommandations sont proposées pour chaque critère devant faire l'objet d'amélioration ;
- une synthèse de l'état de la co-construction dans les EESR est proposée.

La synthèse doit permettre de faire un bilan le plus complet possible sur le développement de la co-construction au sein de l'EESR. La synthèse est rédigée en suivant les lignes directrices que sont les différents processus. Elle est descriptive et met en valeur les points forts et les points faibles de chaque processus et fait ressortir les perspectives d'amélioration de la co-construction à inscrire dans un plan d'action de l'EESR. Les meilleures pratiques se rapportant à tel ou tel PCC peuvent être commentées pour devenir un axe d'amélioration généralisable. Les dysfonctionnements se rapportant à un PCC particulier peuvent faire l'objet d'un traitement argumenté spécifiquement dans l'avis rendu.

Chaque axe d'amélioration spécifié est en cohérence avec l'ensemble des autres recommandations qui constituent un plan d'amélioration de la co-construction à intégrer au projet d'établissement.

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.1 : Etudier l'environnement socio-économique

Critère N°1 : L'établissement s'organise pour développer le partenariat

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR définit la nature des relations socio-économiques qu'il doit entretenir afin de développer des partenariats avec son environnement. Une fonction « veille » est structurée pour :

- repérer des actions qui se préparent ou se décident dans les milieux professionnels ou les instances de développement économique,
- identifier des ressources informatives produites par les services décentralisés de l'état et les producteurs d'informations socio-économiques.

La fonction « veille » alimente une base de ressources et d'informations socio-économiques relatives au développement et à l'investissement régional et national, ainsi qu'une liste qualifiée des associations et organismes publics et privés travaillant dans les secteurs porteurs.

Des acteurs de l'EESR sont désignés pour suivre les travaux des structures socio-économiques locales ou régionales, et animer et développer l'action partenariale.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les objectifs institutionnels de l'action partenariale sont explicités</i>	<i>Document de cadrage formalisé</i>	
<i>Les acteurs en charge des relations avec l'extérieur sont identifiés, leur mission est explicitée et répartie entre l'administration et les départements</i>	<i>Organigramme fonctionnel de la fonction veille Arrêté ou liste des acteurs désignés Planning des acteurs, PV de réunion Nombre et nature des partenariats identifiés</i>	
<i>Les instances externes auxquelles l'établissement participe sont identifiées</i>	<i>Base de ressources informatives et de données socio-économiques Listes des structures</i>	

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.1 : Etudier l'environnement socio-économique

Critère N°1 : L'établissement s'organise pour développer le partenariat

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.1 : Etudier l'environnement socio-économique

Critère N°2 : Des études dans les secteurs porteurs sont effectuées

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La finalité de l'approche prospective est de disposer d'éléments d'aide à la décision pour déterminer les opportunités de développement de PCC en tenant compte du potentiel de réponse de l'établissement et de la carte nationale des formations de l'enseignement supérieur.

L'EESR impulse, coordonne et valide, sur la base des informations recueillies dans le cadre de la veille, des études sur l'environnement socio-économique faites par les départements qui portent sur les besoins des secteurs porteurs identifiés en tenant compte de la capacité de l'établissement à se positionner sur ces secteurs.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les informations pertinentes font l'objet d'un traitement et d'une diffusion pour action</i>	<i>Base de données recueillies et traitées</i>	
<i>Des études sont réalisées par les départements pour différents secteurs économiques porteurs</i>	<i>Rapports d'étude</i>	
<i>Des diagnostics internes pour détecter les compétences capables de répondre à la demande socio-économique sont réalisés</i>	<i>Rapports de diagnostic</i>	
<i>Une analyse comparative de l'offre de formation universitaire existante dans les secteurs porteurs identifiés est réalisée</i>	<i>Liste des formations dans les domaines porteurs identifiés</i>	

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.1 : Etudier l'environnement socio-économique

Critère N°2 : Des études dans les secteurs porteurs sont effectuées

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.2 : Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique

Critère N°1 : La politique générale et la stratégie en matière de co-construction sont définies

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le renforcement de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et l'amélioration de leur insertion professionnelle font partie des orientations prioritaires de l'établissement, ce qui place le développement des PCC au cœur de sa stratégie.

A cette fin, l'EESR définit le projet d'établissement en y précisant les orientations stratégiques retenues en matière de co-construction au vu des études réalisées dans un document de cadrage institutionnel.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les modalités de mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de co-construction sont établies</i>	<i>Document de cadrage formalisé</i>	
<i>Les départements concernés préparent un plan d'action cohérent avec le projet d'établissement</i>	<i>Projet d'établissement PV du conseil scientifique</i>	
<i>Des opportunités de projet de PCC sont approfondies</i>	<i>PV du conseil scientifique et des réunions des départements</i>	

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.2 : Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique

Critère N°1 : La politique générale et la stratégie en matière de co-construction sont définies

Grille d'évaluation

Etat de réalisation du critère

Modalités d'appréciation

3

Réalisation conforme

2

Réalisation quasi conforme

1

Risques de non conformité

0

Réalisation non conforme

Amélioration envisagée

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.2 : Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique

Critère N°2 : L'établissement assure la promotion de son potentiel auprès des partenaires socio-économiques

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR élabore sa politique de communication en direction des opérateurs économiques en décrivant son potentiel technologique et humain pour répondre aux besoins en emplois et en qualifications professionnelles conformément à la CNQ avec l'objectif de développer des PCC.

La communication en direction des opérateurs économiques a pour objectif le développement de l'action partenariale avec pour finalités la co-construction d'une offre de formation adaptée aux besoins économiques et sociaux locaux, le renforcement de la qualité des formations proposées (professionnalisation des parcours et employabilité des diplômés) et l'augmentation de la capacité de contribution de l'EESR au développement de son environnement socio-économique.

L'action partenariale est formalisée par des conventions.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Des supports de communication externe sont préparés spécifiquement pour la co-construction</i>	<i>Dépliants de présentation des plateformes technologiques au service des entreprises Site web Affiches</i>	
<i>Des réunions avec les professionnels sont organisées pour faire connaître le potentiel de l'établissement en vue de développer la co-construction</i>	<i>PV de réunions</i>	
<i>Des axes de partenariat définis en termes de co-construction font l'objet de conventions</i>	<i>Conventions signées</i>	

Processus 1 : Renforcement du partenariat socio-économique

Fiche 1.2 : Mettre en place une stratégie de développement du partenariat socio-économique

Critère N°2 : L'établissement assure la promotion de son potentiel auprès des partenaires socio-économiques

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.1: Piloter les parcours co-construits

Critère N°1 : La co-construction est intégrée dans le projet d'établissement

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La mise en place des PCC contribue à l'atteinte de l'objectif de renforcement de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. L'EESR s'engage, par son projet d'établissement, dans le développement de la co-construction et le suivi des PCC à travers les instances, telles que le conseil scientifique, la direction des études, la direction des stages et les départements.

L'évaluation interne de l'EESR rend compte des actions conduites en matière de développement de la co-construction.

Pour développer la co-construction, l'EESR s'engage à renforcer :

- les compétences méthodologiques afin d'accompagner l'élaboration de projet de PCC ;
- la formation à la méthodologie de la co-construction ;
- la participation du monde professionnel dans les projets de l'EESR.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le projet d'établissement explicite la stratégie de développement des PCC</i>	<i>Projet d'établissement Rapport d'évaluation interne</i>	
<i>Le déroulement des PCC fait l'objet d'un suivi par la direction des études et par le conseil scientifique</i>	<i>PV de réunions Comptes rendus</i>	
<i>Des référents méthodologiques sont désignés dans les équipes enseignantes</i>	<i>CV des référents Arrêtés de nomination Plan de travail des méthodologues Formations réalisées et évaluées</i>	
<i>L'implication des opérateurs économiques dans les PCC augmente</i>	<i>Conventions signées Présence de personnalités qualifiées extérieures dans les instances de l'EESR PV de réunions Actions conjointes</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.1: Piloter les parcours co-construits

Critère N°1 : La co-construction est intégrée dans le projet d'établissement

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.1: Piloter les parcours co-construits

Critère N°2 : Les comités de pilotage et de perfectionnement coordonnent la mise en œuvre des différents parcours co-construits

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Un comité de pilotage et de perfectionnement (ou ce qui en tient lieu pour les MPCC) est présenté dans le dossier de demande d'habilitation approuvé de chaque PCC afin de coordonner sa mise en œuvre. Le dossier habilité tient lieu de cahier des charges.

Le pilotage des PCC est structuré. Un document fonctionnel est élaboré pour définir le rôle, les objectifs, les modalités et le planning de travail du comité de pilotage et de perfectionnement de chaque PCC.

La fréquence des réunions du comité de pilotage et de perfectionnement répond aux exigences des modalités de formation retenues (en présentiel ou en alternance) et permet d'assurer le suivi du PCC.

Le comité de pilotage et de perfectionnement se réunit toujours en présence de professionnels.

La recherche des solutions aux difficultés de mise en œuvre du PCC survenues en cours d'année est intégrée à l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage et de perfectionnement.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Chacun des comités de pilotage et de perfectionnement coordonne l'organisation du parcours de formation</i>	<i>Document fonctionnel PV de réunions Comptes rendus Bilan de fin d'année</i>	
<i>Chacun des comités de pilotage et de perfectionnement met en place des actions d'ajustement en cours de formation</i>	<i>PV de réunions Comptes rendus Demandes des professionnels Modifications opérées dans l'organisation de la formation</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.1: Piloter les parcours co-construits

Critère N°2 : Les comités de pilotage et de perfectionnement coordonnent la mise en œuvre des différents parcours co-construits

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.2 : Gérer les ressources humaines

Critère N°1 : Une équipe est constituée pour chaque parcours co-construit

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Un organigramme fonctionnel est élaboré pour chaque PCC.

Les besoins en nombre de personnel et en profil sont établis pour les PCC. Une fiche de poste décrit les attributions spécifiques inhérentes à la co-construction dans les domaines concernant l'administration, la pédagogie, la formation, l'encadrement et le suivi technique et logistique.

Les compétences internes et externes nécessaires sont identifiées. La composition de l'équipe est définie. Les personnels de l'EESR sont affectés aux PCC et chaque personnel affecté connaît sa fiche de poste.

Les profils manquants sont recherchés à l'extérieur et les professionnels sont recrutés.

Des coordonnateurs sont désignés pour tous les PCC.

L'implication des personnels de l'enseignement supérieur dans les PCC est prise en compte et valorisé dans le déroulement de carrière, notamment en ce qui concerne l'ouverture sur l'environnement.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Un document interne décrit l'organisation fonctionnelle de l'équipe et les attributions des personnels affectés au PCC</i>	<i>Fiches de postes Organigramme fonctionnel Document d'affectation Document de nomination des coordonnateurs</i>	
<i>Les intervenants extérieurs sont recrutés</i>	<i>Contrat de recrutement</i>	
<i>La co-construction est prise en compte dans le déroulement de carrière</i>	<i>Dossiers administratifs des personnels</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.2 : Gérer les ressources humaines

Critère N°1 : Une équipe est constituée pour chaque parcours co-construit

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.2 : Gérer les ressources humaines

Critère N°2 : La formation continue des personnels des parcours co-construits est assurée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'entretien et le développement de l'expérience et des compétences des équipes des PCC fait partie de la démarche visant à garantir la qualité de la co-construction.

Pour les PCC, les besoins de formation et de perfectionnement sont recueillis par le comité de pilotage et de perfectionnement qui propose un plan de formation.

La procédure de validation par l'instance décisionnaire de l'EESR est réalisée pour permettre la mise en œuvre du renforcement des capacités des personnels.

L'EESR prévoit les moyens nécessaires pour assurer le plan de formation des personnels des PCC.

L'impact du plan de formation est mesuré.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Un plan de formation est réalisé</i>	<i>Plan de formation Budget alloué Programmes de formation Liste des participants</i>	
<i>Un suivi du plan de formation est effectué</i>	<i>Rapports de formations Feuilles de présence Fiches d'évaluation de la formation, des apprenants, du formateur</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.2 : Gérer les ressources humaines

Critère N°2 : La formation continue des personnels des parcours co-construits est assurée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.3: Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co-construction

Critère N°1 : Les moyens en investissement et en fonctionnement pour mettre en œuvre les parcours co-construits sont assurés

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR s'assure de l'adéquation de ses ressources par rapport à ses besoins en ce qui concerne les infrastructures et les équipements, afin de garantir la professionnalisation des PCC.

Un budget d'investissement et de fonctionnement est alloué pour la mise à disposition de locaux et d'équipements permettant de réaliser des activités professionnelles dans des conditions d'exercice conformes ou proches de la réalité des secteurs professionnels associés aux PCC. Les engagements budgétaires sont conformes aux besoins définis.

Pour assurer la professionnalisation, la maintenance des locaux et des équipements des PCC est assurée.

Des personnels de l'établissement sont désignés pour la réalisation d'un plan de maintenance des infrastructures dédiées à la co-construction.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Un programme d'investissement est exécuté</i>	<i>Liste des acquisitions Liste des travaux réalisés</i>	
<i>L'acquisition et la fourniture de la matière d'œuvre, des consommables et autres moyens nécessaires au bon déroulement de la formation sont assurées</i>	<i>Éléments comptables spécifiques Partenariats pour des prestations externalisées</i>	
<i>La maintenance des locaux et des équipements de chaque PCC est réalisée</i>	<i>Affectation des personnels Liste des travaux Dossiers de maintenance</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.3: Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co- construction

Critère N°1 : Les moyens en investissement et en fonctionnement pour mettre en œuvre les parcours co-construits sont assurés

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.3: Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co- construction

Critère N° 2 : Les moyens nécessaires sont mobilisés pour améliorer le fonds documentaire et son accessibilité

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les ressources documentaires à caractère professionnel, technique et pédagogique des PCC sont nécessaires au processus de professionnalisation.

Les ressources sont actualisées et capitalisées pour permettre de mener des recherches et travaux personnels.

L'EESR assure la disponibilité des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins en ce qui concerne les ressources documentaires et les supports de diffusion des ressources.

L'EESR crée les conditions d'accessibilité à ces ressources (acquisition de matériel, affectation de locaux, mobilisation de personnels). Les ressources sont répertoriées et consultables par les équipes enseignantes et les étudiants.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les ressources thématiques répondent aux objectifs pédagogiques et professionnels des PCC</i>	<i>Liste des acquisitions</i>	
<i>Les ressources actualisées sur des supports diversifiés sont accessibles pour tous les acteurs</i>	<i>Plan de mise à jour Aménagements, équipements spécifiques et organisation adaptée</i>	

Processus 2 : Administration et gestion des parcours co-construits

Fiche 2.3: Administrer les budgets d'investissement et de fonctionnement de la co-construction

Critère N° 2 : Les moyens nécessaires sont mobilisés pour améliorer le fonds documentaire et son accessibilité

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.1 : Informer et orienter les candidats

Critère N°1 : La promotion de l'offre de formation co-construite est mise en place

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Pour les PCC, la visibilité de l'offre de formation (en présentiel ou en alternance) proposée par l'EESR passe par l'organisation d'une campagne de recrutement fondée sur un plan de communication.

Ce plan aboutit à la réalisation d'actions internes et externes visant à informer et à conseiller les publics susceptibles d'entrer en formation.

Il permet aux candidats potentiels de choisir leur formation avec une bonne représentation des métiers et de la vie professionnelle auxquels préparent les PCC.

Le partenariat avec le secteur économique comprend la réalisation d'actions conjointes d'information et de communication.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Des actions de promotion sont organisées pour sensibiliser les étudiants aux spécificités des PCC</i>	<i>Nombre et typologie des actions : réunions, conférences, visites d'entreprises, bibliographie, webographie, forum, journées portes ouvertes, publications médias, brochures, site de l'établissement, affiches, témoignages d'anciens diplômés en situation d'emploi</i>	
<i>La promotion de l'offre de formation entre dans le champ de l'action partenariale</i>	<i>Contrats et conventions de partenariat avec des entreprises et des associations d'entrepreneurs Plan d'action</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.1 : Informer et orienter les candidats

Critère N°1 : La promotion de l'offre de formation co-construite est mise en place

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.1 : Informer et orienter les candidats

Critère N°2 : Les équipes des parcours co-construits participent à l'orientation des étudiants

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'établissement cherche à renforcer l'attractivité des métiers auxquels préparent les PCC par une communication adaptée, réalisée en partenariat avec les professionnels des secteurs socio-économiques associés.

L'orientation active en cours de cursus permet de faire connaître les PCC aux étudiants afin qu'ils puissent concevoir leur projet professionnel.

L'organisation afférente à l'orientation dans les PCC est intégrée au projet d'établissement. Les filières de formation sont aménagées pour permettre des passerelles entre différents parcours et faciliter l'orientation vers les PCC par des modules ou des formations optionnelles complémentaires visant à faire acquérir les pré-requis à l'entrée dans ces parcours.

Pour chaque PCC, l'équipe participe par des actions internes et externes au travail d'information et d'orientation de différents publics-cibles.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les actions d'information et de conseil facilitent l'orientation des étudiants dans un PCC</i>	<i>Plaquette de présentation du référentiel métier-compétences et du programme d'études Contenu des sessions de présentation et des réunions d'information réalisées</i>	
<i>Des modules ou des formations optionnels permettent l'orientation dans les PCC</i>	<i>Schéma organisationnel des passerelles proposées Liste des modules de formation optionnels proposés</i>	
<i>Chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels) est impliquée dans le processus d'information et d'orientation</i>	<i>Liste des actions spécifiques entreprises pour la découverte des métiers et l'orientation</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.1 : Informer et orienter les candidats

Critère N°2 : Les équipes des parcours co-construits participent à l'orientation des étudiants

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.2 : Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits

Critère N°1 : Un processus de sélection des candidats est mis en place

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les PCC ont pour finalité de démontrer qu'à l'issue du processus de formation, le diplômé aura acquis le profil attendu dans le métier visé.

Dès lors, la sélection a pour objectif d'évaluer si le profil d'entrée de l'étudiant et les résultats d'apprentissage à l'issue du parcours permettent à ce diplômé d'avoir les qualifications professionnelles requises.

Un entretien de sélection des étudiants devant une commission composée paritairement par des enseignants universitaires et des professionnels prend en compte :

- la motivation ;
- la validation totale ou partielle des prérequis nécessaires à l'entrée en formation ;
- les capacités à développer les compétences attendues dans le métier visé par les acquis d'apprentissage.

Le processus de sélection des étudiants entre dans le champ de l'action partenariale. Il permet d'identifier conjointement les candidats ayant un projet et la volonté de s'insérer professionnellement.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le profil d'entrée, les prérequis nécessaires et les conditions d'entrée dans la formation sont établis par chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels)</i>	<i>Critères de sélection</i>	
<i>Les modalités et les procédures de sélection sont définies</i>	<i>Fiche de candidature Dossier de candidature Règle de sélection Grille d'évaluation Entretiens PV de jury</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.2 : Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits

Critère N°1 : Un processus de sélection des candidats est mis en place

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.2 : Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits

Critère N°2 : L'accompagnement des étudiants admis dans les parcours co-construits est organisé

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le travail d'information, d'orientation ou de réorientation des étudiants induit une diversification des publics admis en formation et facilite l'optimisation des effectifs inscrits en formation dans les PCC.

Cette diversification rend nécessaire la mise en place de parcours différenciés en début de formation. Ils reposent sur des modules proposés aux étudiants selon leur parcours antérieur, leur profil et leur positionnement par rapport aux pré-requis du PCC.

Ce positionnement a été déterminé notamment au cours de l'entretien de sélection, en fonction de la filière d'origine et de l'expérience acquise par les étudiants.

L'accompagnement des étudiants dans des parcours différenciés en début de formation est organisé en fonction de l'hétérogénéité du public.

En cours de formation, les groupes en travaux pratiques sont constitués en tenant compte de l'hétérogénéité des publics et les enseignements sont adaptés en conséquence pour chaque groupe. Des soutiens ou rattrapage sont organisés pour faciliter la réussite de tous les étudiants admis dans un PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Des modules d'adaptation ou de mise à niveau sont programmés pour harmoniser les profils des étudiants à l'entrée des PCC</i>	<i>Profil, parcours initial, nature des acquis professionnels des étudiants inscrits en formation Liste des modules mis en place</i>	
<i>Un dispositif de suivi individuel et collectif des étudiants est mis en œuvre pour tenir compte de la diversité des publics</i>	<i>Description du dispositif de suivi et de soutien</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.2 : Sélectionner et intégrer les étudiants dans les parcours co-construits

Critère N°2 : L'accompagnement des étudiants admis dans les parcours co-construits est organisé

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3 : Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N°1 : La planification prévisionnelle de la formation dans les parcours co-construits est assurée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR dispose des ressources nécessaires à l'organisation de la formation pour les différents PCC. Les conditions pédagogiques, matérielles et logistiques sont systématiquement préparées par anticipation :

- les locaux nécessaires d'enseignements sont réservés et en état de fonctionnement ;
- la matière d'œuvre et les consommables sont disponibles ;
- la maintenance des locaux et des équipements est assurée ;
- la documentation et les supports pédagogiques sont mis à la disposition des étudiants en temps voulu ;
- les matériels d'animation pédagogique sont disponibles ;
- les activités pédagogiques à l'extérieur de l'EESR sont programmées, ainsi que la logistique nécessaire ;
- les ressources (humaines et financières) pour l'organisation de soutien en cours de formation sont programmées.

L'EESR dispose des équipements nécessaires aux formations des PCC et met en œuvre des actions de remédiation en interne ou avec l'extérieur dans le cas contraire. Un coordonnateur est désigné dans l'équipe pédagogique afin d'assurer la planification et le déroulement de chaque.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>L'utilisation des espaces dédiés à la formation est planifiée</i>	<i>Outils de planification / planning Documents de préparation et de suivi des actions réalisées à l'extérieur</i>	
<i>L'utilisation des équipements est programmée</i>	<i>Outils de planification / planning Liste des actions réalisées Cahier de réservation des transports</i>	
<i>Les supports de formation et d'animation sont disponibles</i>	<i>Liste des supports remis</i>	
<i>Le coordonnateur désigné gère le bon déroulement de la formation</i>	<i>Dossier du coordonnateur Plan de travail</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3 : Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N°1 : La planification prévisionnelle de la formation dans les parcours co-construits est assurée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3 : Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N°2 : L'organisation de la formation dans les parcours co-construits est assurée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le coordonnateur met en œuvre les méthodes d'organisation nécessaires au fonctionnement des PCC :

- les volumes horaires d'enseignement programmés sont conformes au plan d'études ;
- la charge d'enseignement et d'encadrement nécessaire à la formation est assurée ;
- le calendrier de la formation et de l'évaluation est établi et diffusé ;
- les changements dans l'organisation des PCC sont communiqués.

Les enseignants, les professionnels intervenants et les membres des jurys détiennent à l'avance les informations nécessaires pour assurer leur service. Les étudiants disposent de leur emploi du temps et des informations nécessaires pour suivre la formation.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le suivi de la réalisation de la formation est actualisé</i>	<i>Etat d'avancement des programmes de formation Outils de planification et de suivi</i>	
<i>Le système d'information sur le déroulement de la formation est actualisé en permanence pour les intervenants et les étudiants</i>	<i>Emploi du temps des enseignants Calendrier détaillé du parcours (périodes de formation, de stage, d'évaluation, de vacances) Emploi du temps hebdomadaire Convocations des jurys Informations affichées (planning des examens et contrôles, soutenances, date de remise des travaux, rapports)</i>	
<i>La gestion des aléas est assurée</i>	<i>Méthode de gestion Organisation des remplacements Nature et modalités des informations</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3 : Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N°2 : L'organisation de la formation dans les parcours co-construits est assurée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3: Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N° 3 : La collaboration avec les entreprises est développée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Pour soutenir la mise en place du PCC, chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels), et à l'initiative du comité de pilotage et de perfectionnement, diversifie le nombre et la nature des partenariats.

L'élargissement du champ de l'action partenariale en soutien à la réalisation du processus formatif contribue à l'amélioration de la professionnalisation des enseignements (contenus et méthodes) et augmente les opportunités de stages ou d'alternance, ainsi que les débouchés professionnels pour les diplômés.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels) organise la prospection des entreprises du secteur professionnel associé au PCC</i>	<i>Base de données d'entreprises Listes des actions de prospection réalisées</i>	
<i>Chaque équipe (enseignants universitaires et professionnels) développe et approfondit les partenariats</i>	<i>Planning, PV et comptes rendus de réunions Planning des interventions des professionnels dans les formations Nombre d'actions réalisées avec des professionnels Base de données des conventions de partenariat signées Typologies des actions partenariales</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.3: Organiser le déroulement des parcours co-construits

Critère N° 3 : La collaboration avec les entreprises est développée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 1 : La coordination de la mise en place des stages est assurée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'organisation des stages répond aux conditions de mise en application prévues par les dispositions réglementaires. Elle vise à renforcer le développement des qualifications professionnelles préparées par le diplôme.

L'EESR, par une organisation adaptée, veille à ce que :

- le comité de pilotage et de perfectionnement assure le suivi de la qualité des stages en lien avec la direction des stages ;
- chaque étudiant dans un PCC acquière une expérience en milieu professionnel et soit donc affecté à une structure d'accueil ;
- les étudiants aient accès à des bases de données et à des informations permettant de rechercher un stage ;
- les étudiants soient préparés à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un rapport, à l'entretien professionnel et à l'immersion en milieu professionnel.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>L'offre potentielle de stage est recensée</i>	<i>Liste d'entreprises d'accueil contactées</i>	
<i>Les moyens d'appui à la recherche de stage sont disponibles pour préparer les étudiants</i>	<i>Bases de données des entreprises Modules spécifiques de préparation</i>	
<i>L'affectation en stage de chaque étudiant dans une structure d'accueil est réalisée</i>	<i>Liste des affectations en stages</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 1 : La coordination de la mise en place des stages est assurée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 2 : La mise en situation professionnelle est organisée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les activités à réaliser par l'étudiant en milieu professionnel (stage ou alternance) correspondent aux niveaux de complexité, d'autonomie, de responsabilité et d'adaptabilité décrits dans la CNQ.

Les connaissances à appliquer, les savoir-faire à développer et les comportements attendus correspondent aux qualifications préparées par le diplôme et aux compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier visé en conformité avec les référentiels métiers, compétences et formation.

Chaque étudiant bénéficie d'un encadreur universitaire et d'un encadreur professionnel pour faciliter la réalisation du stage ou de la formation par alternance en entreprise et la préparation du rapport de stage ou d'alternance.

En cours de réalisation des périodes en entreprise, les actions de soutien (apports complémentaires en formation, conseils méthodologiques) permettent à l'étudiant d'avoir les acquis nécessaires pour exécuter les activités professionnelles demandées par la structure d'accueil. Les conventions de stage ou de formation en alternance sont préparées et signées. Une fiche d'évaluation de l'étudiant figure en annexe.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Pour chaque période en entreprise, les étudiants sont préparés à l'immersion en milieu professionnel</i>	<i>Référentiel de formation Enseignements proposés</i>	
<i>Les pré-requis nécessaires à la mise en situation professionnelle sont validés</i>	<i>Analyse du poste de travail Evaluation de l'étudiant</i>	
<i>Les activités professionnelles à réaliser sont conformes au niveau de qualification visé</i>	<i>Conventions signées</i>	
<i>Les soutiens ou rattrapages nécessaires pour faciliter la réalisation de la mise en situation professionnelle sont mis en place</i>	<i>Liste des modules ou des actions de soutien ou de rattrapage</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 2 : La mise en situation professionnelle est organisée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 3 : Le parcours de formation en alternance est structuré

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR doit organiser méthodologiquement la formation en alternance et la valider avec les professionnels associés aux PCC. Le comité de pilotage et de perfectionnement coordonne la structuration du parcours de formation en alternance en lien étroit avec les entreprises d'accueil (nombre de périodes, rythme de l'alternance, répartition des responsabilités entre l'équipe pédagogique et les entreprises d'accueil, objectifs de formation de chaque période, résultats d'apprentissage attendus).

Un bilan est fait après chaque période pour faire évoluer le parcours en tenant compte des difficultés pédagogiques ou organisationnelles rencontrées.

L'organisation des périodes de formation par alternance doit tenir compte des spécificités de la formation en entreprise. Les activités professionnelles à réaliser en entreprise correspondent au niveau de qualifications professionnelles visées par le diplôme et permettent de développer les compétences attendues conformément aux référentiels (métier, compétences, formation). Chaque période de formation en entreprise vise l'acquisition de nouvelles compétences.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le schéma pédagogique de la formation en alternance est défini</i>	<i>Schéma d'alternance Conventions signées</i>	
<i>Les acquis d'apprentissage durant les périodes d'alternance sont évalués</i>	<i>Renseignements portés dans les cahiers de stage et d'alternance Evaluations des étudiants</i>	
<i>Le contenu de la formation dans le parcours est ajusté en fonction des résultats d'apprentissage de la période précédente</i>	<i>Bilan de chaque période Modules de mise à niveau Changements et adaptations réalisés dans le parcours de formation</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 3 : Le parcours de formation en alternance est structuré

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 4 : Le suivi de l'étudiant en situation professionnelle est assuré

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi des étudiants des PCC placés en situation professionnelle.

Les visites de suivi permettent de détecter les difficultés rencontrées par les étudiants et d'éviter les cas de rupture de stage ou de formation par alternance.

Les difficultés repérées sont l'occasion de rechercher des voies d'amélioration des PCC (professionnalisation du contenu des enseignements, adaptation du calendrier de la formation, ...).

Le cahier de stage ou d'alternance mentionne les activités prévues, les activités réalisées, les difficultés rencontrées par l'étudiant et les remédiations envisagées. De plus, il renseigne spécifiquement sur la progression de l'étudiant dans ses apprentissages pour chaque période.

Les visites sont également l'occasion pour les encadreurs universitaires de comprendre les fonctions organisationnelles de production et de gestion des entreprises.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Chaque étudiant en entreprise est visité par un encadreur universitaire</i>	<i>Comptes rendus de visites Planning des visites</i>	
<i>Les encadreurs professionnels établissent des bilans après chaque période en entreprise</i>	<i>Bilans</i>	
<i>Le cahier de stage ou d'alternance est renseigné</i>	<i>Cahier de stage ou d'alternance (informations spécifiques portées dans le cahier)</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 4 : Le suivi de l'étudiant en situation professionnelle est assuré

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 5 : L'évaluation des mises en situation professionnelle est réalisée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les outils d'évaluation des étudiants en situation professionnelle sont réunis dans un dossier de stage ou d'alternance qui comporte le rapport, le cahier et la fiche d'évaluation. Le dossier n'est recevable que si la soutenabilité du rapport est avérée.

La fiche d'évaluation est remplie à la fin de la mise en situation professionnelle par l'encadreur professionnel.

Dans le cadre d'une soutenance, le rapport de stage ou de formation en alternance permet d'apprécier l'atteinte par l'étudiant des objectifs de travail assignés et rend compte des acquis d'apprentissage en situation professionnelle.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les encadreurs professionnels remplissent les fiches d'évaluation des étudiants</i>	<i>Attestation de soutenabilité Autorisation de dépôt du dossier Fiche d'évaluation</i>	
<i>Les critères d'évaluation du rapport de stage et de la soutenance prennent en compte les acquis d'apprentissage en situation professionnelle</i>	<i>Critères d'évaluation retenus Grille d'évaluation PV de jurys de soutenance</i>	

Processus 3 : Organisation de la formation dans les parcours co-construits

Fiche 3.4 : Organiser les périodes de formation en milieu professionnel

Critère N° 5 : L'évaluation des mises en situation professionnelle est réalisée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.1 : Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation

Critère N° 1 : Les enseignements préparent à l'acquisition des compétences attendues dans l'exercice du métier visé

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les enseignements assurés sont conformes au dossier d'habilitation et aux adaptations actées par le comité de pilotage et de perfectionnement pour répondre aux attentes des professionnels associés aux PCC.

Les contenus de formation sont adaptés pour favoriser la professionnalisation. Ils conduisent à l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à l'exercice du métier et préparent aux attitudes professionnelles attendues, tout en apportant une connaissance de l'environnement socio-économique du secteur professionnel associé.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le programme d'enseignement respecte le dossier d'habilitation et les ajustements proposés</i>	<i>Dossier d'habilitation Programme d'enseignement Ajustements demandés par le comité de pilotage et de perfectionnement</i>	
<i>Les enseignements sont adaptés pour développer les acquis d'apprentissage correspondants au niveau de qualification visé</i>	<i>Modules créés spécifiquement pour les PCC</i>	
<i>Les enseignements permettent aux étudiants de se préparer à l'exercice d'une activité professionnelle</i>	<i>Visites d'entreprises Conférences professionnelles Projets Module pour la connaissance du milieu professionnel</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.1 : Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation

Critère N° 1 : Les enseignements préparent à l'acquisition des compétences attendues dans l'exercice du métier visé

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.1 : Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation

Critère N°2 : L'équipe pédagogique intègre l'objectif de professionnalisation dans les enseignements

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La formation dans les PCC prépare à l'exercice du métier visé par le diplôme et garantit l'acquisition des qualifications professionnelles requises.

La démarche de professionnalisation mise en place par l'équipe pédagogique se fonde sur les référentiels métiers, compétences et formation pour concevoir les objectifs et les contenus de formation nécessaires au développement par les étudiants des compétences attendues par le secteur professionnel.

Les enseignants issus du secteur professionnel participent aux enseignements conformément au dossier d'habilitation.

Les enseignants professionnels et universitaires des PCC conçoivent des enseignements orientés sur la connaissance des entreprises, dans le cadre de la collaboration développée avec le milieu professionnel. Pour ce faire, les enseignants universitaires se perfectionnent dans la connaissance du secteur professionnel associé.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les professionnels sont impliqués dans la formation</i>	<i>Pourcentage des enseignements assurés par des professionnels</i>	
<i>Les enseignants universitaires et professionnels préparent des contenus assurant le développement des compétences attendues</i>	<i>Référentiels d'activités professionnelles, compétences et formation disponibles et accessibles aux enseignants Plans de cours des enseignants et adaptations réalisées</i>	
<i>Les enseignants universitaires acquièrent une expérience dans le secteur professionnel associé au PCC</i>	<i>CV des enseignants Visites et actions réalisées Stages réalisés en entreprise</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.1 : Adapter les contenus des enseignements à la finalité de la professionnalisation

Critère N°2 : L'équipe pédagogique intègre l'objectif de professionnalisation dans les enseignements

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.2 : Développer des méthodes pédagogiques innovantes

Critère N°1 : Une approche pédagogique spécifique est mise en place

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La méthode pédagogique s'inscrit dans la démarche de professionnalisation voulue pour les PCC. Elle combine des apports visant à faire acquérir des connaissances nouvelles, avec des apprentissages permettant de développer les compétences attendues par la profession.

La méthode, s'appuyant sur une pédagogie active, rapproche l'acte de formation des situations de travail en entreprise. Elle repose sur une mise en situation réelle ou simulée pour développer les compétences et les attitudes attendues dans le métier visé.

Les étudiants sont associés à des projets de recherche-développement ou de transfert de technologie dans le secteur professionnel associé, encadrés par l'équipe pédagogique.

Les productions pédagogiques pour les PCC concernent entre autres des travaux pratiques et des études de cas établis à partir de données d'entreprises réelles ou adaptées.

Les rapports de stage ou d'alternance constituent des ressources pédagogiques des PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les situations d'apprentissage préparent aux qualifications visées</i>	<i>Modules préparés Pourcentage des enseignements pratiques Liste des projets technologiques</i>	
<i>L'ensemble des ressources pédagogiques créées et les travaux des étudiants sont capitalisés et consultables</i>	<i>Ressources disponibles et accessibles</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.2 : Développer des méthodes pédagogiques innovantes

Critère N°1 : Une approche pédagogique spécifique est mise en place

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.2 : Développer des méthodes pédagogiques innovantes

Critère N°2 : L'équipe pédagogique met en place des situations d'apprentissage adaptées

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les enseignants universitaires et professionnels des PCC adaptent régulièrement leurs enseignements aux évolutions technologiques du secteur concerné, en tenant compte des ajustements prévus par le comité de pilotage et de perfectionnement. Ils se forment régulièrement pour se maintenir à un niveau d'exigence technologique et pédagogique permettant de faire évoluer leurs enseignements en matière de professionnalisation.

Les enseignants universitaires et professionnels créent des situations d'apprentissage qui reposent sur la mise en situation, les études de cas, les jeux de simulation, la résolution de problèmes professionnels ou technologiques, ..., afin de renforcer l'expérience des étudiants et les préparer à l'exercice de la pratique professionnelle (stage ou alternance).

Les enseignants universitaires et professionnels diversifient les supports pédagogiques.

Les étudiants disposent des moyens matériels nécessaires pour la bonne réalisation de leur formation. Les moyens numériques permettent aux étudiants de travailler seuls et de s'autoévaluer.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Des sessions de formation à l'innovation en matière de pédagogie de la professionnalisation sont organisées</i>	<i>Plan de formation</i>	
<i>Les enseignants professionnalisent les contenus des enseignements dispensés</i>	<i>Exemples de situation d'apprentissage Exemple d'adaptation des enseignements</i>	
<i>Les TIC, les moyens audiovisuels et les plateformes collaboratives sont utilisés dans la mise en œuvre des enseignements</i>	<i>Supports utilisés Pourcentage des enseignements utilisant les TIC Nombre de logiciels et progiciels existants</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.2 : Développer des méthodes pédagogiques innovantes

Critère N°2 : L'équipe pédagogique met en place des situations d'apprentissage adaptées

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.3 : Evaluer les résultats d'apprentissage

Critère N°1: Les différentes modalités d'évaluation rendent compte des acquis d'apprentissage

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'évaluation se situe à un niveau de complexité lié aux résultats d'apprentissage attendus à l'issue de chaque module de formation. Elle se fonde sur des critères d'appréciation des capacités permettant de vérifier la présence explicite des acquis en formation ou en situation professionnelle, tels que :

- maîtriser des fondamentaux ;
- analyser et appliquer des méthodes par des mises en situation, des études de cas ou des résolutions de problème ;
- réaliser une production.

L'évaluation en cours de formation revêt un caractère formatif. Une remédiation pédagogique est organisée quand l'évaluation révèle des insuffisances ou des faiblesses des acquis.

L'évaluation a pour finalité une mesure de la capacité des étudiants à mobiliser des acquis de connaissances et d'expériences et à les combiner pour obtenir les résultats attendus dans différents contextes à caractère professionnel.

Les situations d'évaluation reflètent les exigences d'exercice du métier visé. Les outils d'évaluation utilisés permettent de mesurer les critères d'évaluation retenus. Les outils d'évaluation sont capitalisés par unité d'enseignement.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les critères d'évaluation retenus repèrent les savoirs, aptitudes et compétences acquis en formation</i>	<i>Exemples d'évaluation</i>	
<i>Les outils d'évaluation sont répertoriés pour tous les modules des PCC</i>	<i>Inventaires des outils d'évaluation</i>	
<i>Un soutien en cours de formation est organisé pour les étudiants présentant des difficultés repérées par l'évaluation</i>	<i>Exemples de changement de pratique ou de soutien mis en place</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche 4.3 : Evaluer les résultats d'apprentissage

Critère N°1: Les différentes modalités d'évaluation rendent compte des acquis d'apprentissage

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche N° 4.3 : Evaluer les résultats d'apprentissage

Critère N°2 : Les enseignants et les membres de jurys apprécient les acquis d'apprentissage en formation

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les enseignants en situation d'évaluateurs construisent leur démarche d'évaluation pour positionner les étudiants par rapport aux attentes du secteur professionnel concerné. Les évaluateurs apprécient les acquis d'apprentissage (connaissances, aptitudes professionnelles, compétences) en cours et en fin de parcours.

Les évaluateurs informent les étudiants des modalités, des critères et du planning retenus pour conduire l'évaluation, et de ses résultats.

Les étudiants bénéficient de soutien et de rattrapage lorsque des difficultés sont révélées par les évaluations en cours de formation.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>L'équipe pédagogique organise les évaluations et les rattrapages</i>	<i>Planning d'évaluation Informations fournies aux étudiants Barème des évaluations Nature des soutiens et rattrapages</i>	
<i>Les évaluateurs vérifient l'adéquation entre les acquis d'apprentissage et la performance attendue dans l'activité professionnelle</i>	<i>Nature des épreuves Exemple d'épreuves Méthode de validation des acquis en formation</i>	

Processus 4 : Développement d'une pédagogie de la professionnalisation dans les PCC

Fiche N° 4.3 : Evaluer les résultats d'apprentissage

Critère N°2 : Les enseignants et les membres de jurys apprécient les acquis d'apprentissage en formation

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.1 : Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits

Critère N° 1 : Un suivi auprès des étudiants est réalisé

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le suivi des étudiants par l'EESR a pour objectif de contribuer :

- au renforcement de l'attractivité des PCC ;
- à la consolidation de sa stratégie d'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Le suivi est effectué au moyen d'enquêtes :

- pour les étudiants en formation, en fin d'année universitaire, afin d'évaluer leur appréciation sur le PCC suivi ;
- pour les diplômés en situation d'emploi, dans l'année qui suit l'obtention du diplôme, afin d'évaluer leur appréciation de la formation, au regard de l'emploi qu'ils occupent.

L'analyse des deux types d'enquête permet d'identifier des axes d'amélioration à mettre en place pour faciliter le parcours des étudiants des promotions suivantes.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les enquêtes de satisfaction des étudiants en fin de parcours sont réalisées et analysées</i>	<i>Questionnaire d'enquête Méthode d'analyse des données Résultats</i>	
<i>Les enquêtes auprès des diplômés insérés sont réalisées</i>	<i>Questionnaire d'enquête Méthode d'analyse des données Résultats</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.1 : Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits

Critère N° 1 : Un suivi auprès des étudiants est réalisé

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.1 : Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits

Critère N°2 : Les résultats de l'insertion professionnelle sont analysés

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR s'engage à suivre les résultats obtenus en matière de recrutement des diplômés, à analyser les points forts et les points faibles des PCC au regard des débouchés professionnels qu'ils offrent aux diplômés, et à mettre en place des actions correctives.

Pour chaque PCC, le suivi de l'insertion fournit différents indicateurs tels que le taux d'insertion dans l'emploi, la nature des emplois occupés par les étudiants insérés ainsi que le pourcentage des étudiants en poursuite d'études, des diplômés en emplois autres que ceux visés par le diplôme, des diplômés bénéficiant du dispositif d'aide aux primo-demandeurs d'emploi et des diplômés sans emploi.

Le taux d'insertion est obtenu à partir des données recueillies dans l'année qui suit l'obtention du diplôme. Le taux d'insertion recherché est le nombre des diplômés occupant un emploi en rapport avec le métier visé par le diplôme et au niveau de qualification auquel il prépare par rapport au nombre total de diplômés. Les résultats d'enquêtes d'insertion permettent de planifier des actions correctives et de statuer sur le devenir des PCC (poursuite, démultiplication ou arrêt).

Pour garantir la qualité des résultats d'enquête, le pourcentage de répondants est supérieur à 60 % de l'effectif diplômé dans les PCC. L'enquête correctement renseignée auprès des diplômés en emploi permet d'analyser :

- la satisfaction qu'ils ont à exercer le métier visé par le diplôme (missions réalisées, contexte de travail) ;
- l'adéquation entre l'emploi occupé et le contenu de la formation dans le PCC ;
- les évolutions dans la représentation qu'ils ont de l'emploi qu'ils occupent par rapport à l'idée qu'ils en avaient à l'entrée dans le PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les résultats obtenus en matière de satisfaction des étudiants en emploi sont exploités</i>	<i>Questionnaire d'enquête Méthode d'analyse des données Résultats</i>	
<i>Les résultats obtenus en matière d'insertion sont exploités</i>	<i>Questionnaire d'enquête Méthode d'analyse des données Résultats</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.1 : Organiser le suivi des étudiants des parcours co-construits

Critère N°2 : Les résultats de l'insertion professionnelle sont analysés

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.2 : Accompagner les étudiants vers l'emploi

Critère N°1 : La recherche d'emploi est facilitée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Les enseignements dispensés dans les PCC incluent une formation destinée à comprendre les méthodes de recrutement des entreprises et à se familiariser avec la recherche d'emploi (préparation d'un CV ou d'une lettre de motivation ciblée par rapport à l'entreprise ou au profil du poste, simulation d'entretien d'embauche, ...).

Les informations relatives aux entreprises des secteurs associés aux PCC sont disponibles : base de données des entreprises, stratégie de recrutement des secteurs professionnels concernés, données sur les secteurs en demande, alertes sur les secteurs en tension, ...

L'insertion professionnelle est la finalité des PCC, ce qui rend prioritaire pour l'EESR de préparer de manière explicite les éléments administratifs réglementaires destinés à fournir des informations descriptives et précises relatives aux acquis d'apprentissage à l'issue du cursus pour les recruteurs et pour les structures d'aide à l'insertion.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Une préparation aux techniques de recherche de l'emploi est organisée</i>	<i>Outils méthodologiques Base de données et ressources documentaires Contenu de la formation</i>	
<i>Les suppléments au diplôme sont préparés pour tous les PCC</i>	<i>Suppléments aux diplômes</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.2 : Accompagner les étudiants vers l'emploi

Critère N°1 : La recherche d'emploi est facilitée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.2 : Accompagner les étudiants vers l'emploi

Critère N° 2 : Un appui aux diplômés demandeurs d'emploi est organisé post-cursus

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le suivi à court terme de l'entrée dans la vie active des diplômés des PCC implique également d'aider la démarche de recherche d'emploi des jeunes récemment sortis du dispositif et non encore insérés.

Un dispositif d'accompagnement individualisé des diplômés des PCC en recherche d'emploi est organisé au sein de l'EESR pour améliorer les résultats en matière d'insertion professionnelle. Les actions d'appui à l'insertion concernent :

- un site internet pour mettre en ligne les CV des diplômés ;
- la mise en circulation d'offres d'emploi et leur publication sur le site internet ;
- la mise à disposition des entreprises de locaux pour organiser des entretiens de recrutement ;
- l'aide à la réalisation de bilan de compétences pour les étudiants demandeurs d'emploi ;
- l'animation d'un réseau de diplômés insérés pour des actions d'information et de conseil ;
- la facilitation de l'accès aux mécanismes d'aide à l'insertion, tels que les stages d'initiation à la vie professionnelle soutenus par le MFPE au bénéfice des primo-demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les offres d'emploi sont collectées et diffusées</i>	<i>Liste des offres reçues et traitées Liste de diffusion</i>	
<i>Les étudiants en recherche d'emploi sont assistés dans leur démarche d'insertion</i>	<i>Organisation, moyens et méthodes mis en œuvre Liste des étudiants suivis Liste des actions d'aide à l'insertion et de suivi réalisées</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.2 : Accompagner les étudiants vers l'emploi

Critère N° 2 : Un appui aux diplômés demandeurs d'emploi est organisé post-cursus

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.3 : Améliorer le profil professionnel des diplômés dans les parcours co-construits

Critère N°1 : La satisfaction des employeurs est étudiée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Une enquête de satisfaction auprès des employeurs sur les nouveaux diplômés recrutés a pour finalité :

- d'identifier les compétences professionnelles insuffisamment développées ;
- d'adapter les contenus et les méthodes d'enseignement à la finalité professionnelle des PCC ;
- de renforcer l'employabilité des étudiants et améliorer l'opérationnalité dans l'emploi
- de promouvoir l'attractivité des PCC en cas de satisfaction des employeurs.

L'avis des employeurs permet une analyse externe de la performance des PCC et la planification des actions d'amélioration.

L'enquête de satisfaction des employeurs ayant recruté des diplômés est réalisée au cours de l'année qui suit l'obtention du diplôme.

Pour garantir la qualité des résultats de l'enquête, le taux de réponse est supérieur à 60% des employeurs des étudiants de la promotion sortant des PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Des enquêtes de satisfaction auprès des employeurs sont réalisées</i>	<i>Taux de réponse Méthodes d'enquête et d'analyse des données Résultats</i>	
<i>Les résultats des enquêtes sont analysés</i>	<i>Méthode d'enquêtes et d'analyse des données Résultats</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.3 : Améliorer le profil professionnel des diplômés dans les parcours co-construits

Critère N°1 : La satisfaction des employeurs est étudiée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.3: Améliorer le profil professionnel des diplômés dans les parcours co-construits

Critère N° 2 : La professionnalisation des diplômés est renforcée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

Le comité de pilotage et de perfectionnement exploite les retours d'expérience émanant des employeurs. Les résultats obtenus impulsent une démarche réactive pour la mise en place des actions correctives concernant les difficultés d'adaptation aux postes de travail identifiées. Cette démarche impacte :

- l'organisation des PCC ;
- le contenu et les modalités d'enseignement et d'évaluation
- les méthodes d'accompagnement des étudiants dans les PCC.

La gestion des changements intègre l'information des équipes des PCC. La planification prévisionnelle du déroulement de la formation, ainsi que les modifications du plan d'études, sont actualisées et les différentes versions conservées.

L'atteinte des résultats visés par la démarche d'amélioration permet de faire évoluer les PCC en vue du renouvellement de la demande d'habilitation.

En cas de satisfaction des employeurs, des actions de communication incluant des témoignages sont déployées pour encourager les candidats à s'engager dans les PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les actions correctives et de communication sont décidées avec les professionnels associés aux PCC</i>	<i>PV de réunions Relevés de décisions Listes des actions à mettre en place et calendrier de mises en œuvre Calendrier des réunions d'informations</i>	
<i>Les améliorations pour mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises sont mises en place</i>	<i>Liste des modifications et des actions d'amélioration réalisées Documents de suivi</i>	

Processus 5 : Amélioration de la relation entre l'emploi et la formation

Fiche N° 5.3: Améliorer le profil professionnel des diplômés dans les parcours co-construits

Critère N° 2 : La professionnalisation des diplômés est renforcée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.1 : Concevoir la démarche pour les parcours co-construits

Critère N°1 : Les attentes en matière de qualité sont spécifiées

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR coordonne la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité des PCC qui est intégrée dans le projet d'établissement.

La démarche d'amélioration continue est fondée sur l'application de critères de qualité. Chaque critère est une exigence explicite qui sert de référence, complétée par des indicateurs de réalisation et par des preuves à apporter pour évaluer le degré de conformité à la norme.

La démarche suppose la prise en compte de tous les acteurs et les partenaires qui sont prestataires et parties prenantes de la réalisation des processus.

La démarche visant à garantir la qualité des PCC implique toutes les parties prenantes, chacune étant informée des références qui la concernent.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>L'EESR communique sur les normes externes applicables et l'organisation retenues pour l'auto-évaluation des PCC</i>	<i>Projet d'établissement Nature des informations diffusées Réunions d'information PV de réunions</i>	
<i>Les acteurs des PCC prennent en compte les niveaux d'exigence référencés qui les concernent</i>	<i>Méthode d'organisation retenue pour réaliser le suivi de conformité attendu Eléments de preuves apportés par les acteurs concernés</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.1 : Concevoir la démarche pour les parcours co-construits

Critère N°1 : Les attentes en matière de qualité sont spécifiées

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.1 : Concevoir la démarche pour les parcours co-construits

Critère N° 2 : L'auto-évaluation est réalisée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La réalisation d'une auto-évaluation des PCC revêt un rôle d'assurance qualité interne. L'objectif de l'auto-évaluation est de mieux répondre au souci de satisfaction des bénéficiaires, des utilisateurs et des commanditaires (étudiants, employeurs, administration centrale).

Les indicateurs permettent d'apprécier le niveau de réalisation de chaque critère. La réalisation est attestée par l'existence de preuve.

L'état de la réalisation des critères est commenté par une décision de conformité, de non conformité ou de conformité partielle au niveau d'exigence spécifiée. Une échelle de 4 graduations (numérotées de 0 à 3), allant de la conformité à la non conformité, permet d'apprécier le degré de réalisation du critère. La qualification des non conformités se fait selon la caractérisation suivante :

- un dysfonctionnement qui compromet à lui seul la réalisation du processus est qualifié de non conformité majeure ;
- une remarque de non satisfaction partielle d'une exigence qui, à elle seule, ne remet pas en cause la réalisation du processus, est qualifiée de non conformité mineure.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les acteurs des PCC participent à la démarche d'auto-évaluation</i>	<i>Méthode d'organisation retenue pour réaliser le suivi de conformité attendu Eléments de preuves apportés par les acteurs concernés</i>	
<i>Les acteurs et les instances administratives de l'EESR sont informés des résultats de l'auto-évaluation</i>	<i>Caractérisation des conformités Informations diffusées Réunions d'information PV de réunions</i>	
<i>Les résultats de l'auto-évaluation font l'objet d'un traitement dans les instances en charge des PCC</i>	<i>PV des instances Relevé de décisions</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.1 : Concevoir la démarche pour les parcours co-construits

Critère N° 2 : L'auto-évaluation est réalisée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.2: Améliorer l'organisation des parcours co-construits

Critère N°1 : La démarche d'amélioration est élaborée

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La mise en œuvre par l'EESR de la démarche d'auto-évaluation vise l'établissement du diagnostic de la conformité de chaque PCC aux normes de qualité référencées. Elle suppose l'identification des axes de progrès, la hiérarchisation des priorités et la mise en œuvre d'actions de remédiation et la mesure de leur impact. La hiérarchisation des priorités dépend de la caractérisation des non conformités.

La mise en œuvre par l'EESR de la démarche d'auto-évaluation implique les secteurs professionnels associés aux PCC. Le plan d'action est un outil de gestion et de suivi de la démarche d'amélioration continue. Il est décliné en fiches actions dont la mise en œuvre est guidée par la spécification des modalités organisationnelles (pilotage, responsabilités, chronogramme, étapes, ...) qui garantissent la faisabilité opérationnelle des actions correctives. L'élaboration des fiches actions résulte d'un travail collaboratif entre les partenaires des PCC. Chaque fiche action doit être en cohérence avec la finalité du PCC et avec l'ensemble des autres actions envisagées. Elle comprend :

- la présentation des enjeux, du contexte, des objectifs poursuivis ;
- les résultats attendus et leur impact ;
- les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les contraintes et marges de manœuvre, les conditions de réussite ;
- le pilote de la remédiation et les référents opérationnels ;
- le budget ;
- le planning, les modalités de suivi et la définition d'indicateurs de réalisation.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les priorités de remédiation sont arrêtées</i>	<i>Résultat de l'auto-évaluation Liste des non conformités détectées Justification des priorités d'actions retenues PV des comités de pilotage et de perfectionnement</i>	
<i>Un plan d'amélioration est établi</i>	<i>Les fiches actions</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.2: Améliorer l'organisation des parcours co-construits

Critère N°1 : La démarche d'amélioration est élaborée

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.2 : Améliorer l'organisation des parcours co-construits

Critère N°2 : Les remédiations sont mises en œuvre et évaluées

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

La démarche d'amélioration continue renforce le pilotage des PCC dans l'EESR et crédibilise son engagement en faveur de la qualité de ces parcours. Le suivi des actions de remédiation se fait en renseignant un tableau de bord au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation des actions planifiées. Le suivi des réalisations consiste aussi à mesurer l'efficacité de la remédiation apportée à partir des indicateurs de résultats définis préalablement dans chaque fiche action. Le résultat final attendu doit être possible et atteignable dans les délais, par la méthode de travail retenue et par les moyens mobilisés (humains, financiers).

L'objectif énoncé dans une action de remédiation doit définir concrètement le résultat opérationnel à atteindre. Mesurer l'efficacité consiste à vérifier si l'objectif a été atteint. Les indicateurs de résultat permettent d'établir clairement si la non conformité a disparu, a été atténuée ou persiste.

En cas d'écart constaté entre la réalisation et le résultat attendu, il convient de se poser la question de la pertinence de la méthode, des délais, des moyens mobilisés et de poursuivre la démarche en précisant les axes de progrès susceptibles de corriger la situation constatée.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Le suivi de la réalisation du plan d'amélioration est effectué</i>	<i>Tableau de bord renseigné</i>	
<i>L'efficacité des changements apportés est évaluée</i>	<i>Indicateurs de réalisation Mesure des écarts Impact produit par le changement Communication réalisée sur le changement</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.2 : Améliorer l'organisation des parcours co-construits

Critère N°2 : Les remédiations sont mises en œuvre et évaluées

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N° 1 : L'EESR communique sur l'amélioration continue des parcours co-construits

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR valorise en interne les avancées produites en matière de qualité des PCC. Les mesures d'impact des remédiations permettent de gérer les processus de changement.

L'EESR favorise la mutualisation des bonnes pratiques entre les différents parcours co-construits. Les points forts et les résultats positifs en matière d'amélioration de la qualité des PCC sont généralisés. Les meilleures pratiques deviennent des références internes.

Les actions réalisées en faveur de l'amélioration continue des PCC sont portées à la connaissance des partenaires socio-économiques, des étudiants et de la tutelle.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les résultats obtenus en matière d'amélioration sont partagés</i>	<i>Actions de mutualisation et de capitalisation réalisées Liste des meilleures pratiques généralisées</i>	
<i>Les acteurs sont informés des résultats obtenus en matière d'amélioration de la qualité</i>	<i>Actions de communication réalisées Informations quantitatives et qualitatives publiées.</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N° 1 : L'EESR communique sur l'amélioration continue des parcours co-construits

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N°2 : Les données nécessaires au suivi et à l'amélioration des parcours co-construits sont capitalisées

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'ESSRR organise le système documentaire des PCC. La traçabilité du système documentaire est mise en place. Les occurrences et éléments impactant la mise à jour de chaque document spécifique aux PCC sont identifiés. La périodicité de mise à jour est établie et le classement retenu permet de rendre compte de l'actualisation des documents spécifiques.

Pour assurer le bon fonctionnement des PCC, l'EESR exploite les données et les informations répertoriées, avec l'objectif d'amélioration permanente des PCC.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>Les documents internes spécifiques à l'organisation et la gestion des PCC sont répertoriés</i>	<i>Système de conservation, d'archivage et de validité des informations Identification des documents intégrant le système</i>	
<i>Les études, enquêtes et travaux des instances sont classés et consultables</i>	<i>Système de conservation, d'archivage et de validité des informations produites</i>	
<i>Le pilotage des PCC s'appuie sur l'exploitation des informations et des données disponibles</i>	<i>PV des comités de pilotage et de perfectionnement PV de conseil de l'EESR Planification des actions d'amélioration</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche N° 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N°2 : Les données nécessaires au suivi et à l'amélioration des parcours co-construits sont capitalisées

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	3	<i>Réalisation conforme</i>
	2	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	1	<i>Risques de non conformité</i>
	0	<i>Réalisation non conforme</i>
<i>Amélioration envisagée</i>		

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N°3 : Les demandes d'informations de l'administration centrale sont renseignées et transmises

Niveau d'exigence (norme de qualité) :

L'EESR rend compte de la réalité des PCC qu'il gère en transmettant à l'administration de tutelle les informations nécessaires au pilotage institutionnel et à l'appréciation de la qualité du dispositif national des PCC. Ces informations sont d'ordre qualitatif et quantitatif. Les informations demandées et les livrables attendus sont produits et transmis dans les délais. Les informations produites sont partie intégrante du processus de suivi interne mis en œuvre par l'établissement.

<i>Indicateurs</i>	<i>Preuves</i>	<i>Observations</i>
<i>L'état récapitulatif des PCC accueillant des étudiants est communiqué à chaque rentrée en signalant les parcours fermés</i>	<i>Document produit</i>	
<i>L'effectif de rentrée des PCC ainsi que le suivi de cohorte et les résultats des examens sont communiqués</i>	<i>Documents et PV produits</i>	
<i>Les résultats du suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés sont transmis</i>	<i>Document produit</i>	

Processus 6 : Mise en place d'une démarche qualité des parcours co-construits

Fiche 6.3 : Documenter et diffuser les résultats de la démarche qualité

Critère N°3 : Les demandes d'informations de l'administration centrale sont renseignées et transmises

Grille d'évaluation

<i>Etat de réalisation du critère</i>	<i>Modalités d'appréciation</i>	
	<i>3</i>	<i>Réalisation conforme</i>
	<i>2</i>	<i>Réalisation quasi conforme</i>
	<i>1</i>	<i>Risques de non conformité</i>
	<i>0</i>	<i>Réalisation non conforme</i>

Amélioration envisagée



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Direction Générale de la Rénovation Universitaire

Janvier 2014